



Commune de Saint-Gervais- les-Trois-Clochers (VIENNE)



Modification simplifiée n°3 du PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce III : zonage actualisé suite aux
modifications simplifiées n°1, 2 et 3



Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal pour approbation
en date du

Le Maire, M. Antoine BRAGUIER



Mai 2017

PLAN LOCAL D'URBANISME	PRESCRIT	PROJET ARRÊTÉ	PROJET APPROUVÉ
Élaboration	16-10-2008	17-07-2012	03-07-2013
Modification simplifiée n°1			
Modification simplifiée n°2			
Modification simplifiée n°3			



Bureau d'études PARCOURS

Maîtres d'œuvres / Urbanisme . Infrastructures . Paysage . Environnement
27 rue de l'Abreuvoir . 79 500 MELLE . Tel : 05.49.27.05.12 . Fax : 05.49.27.05.29
Mail : contact@parcours-ingenierie.fr . Internet : www.parcours-ingenierie.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce IV
Plan de zonage n°1 (Nord)

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal pour approbation
en date du

Le Maire, M. Antoine BRAGUIER

Échelle : 1/5 000

Avril 2017

PLAN LOCAL D'URBANISME	PRESCRIPTION	ARRÊT DE PROJET	APPROBATION
Elaboration	16/10/2008	17/07/2012	03/07/2013
Modification simplifiée n°1			
Modification simplifiée n°2			
Modification simplifiée n°3			

27 rue de l'Abreuvoir - 79 500 MELLE - Tel : 05.49.27.05.12
Fax : 05.49.27.05.29 - E-mail : contact@parcours-ingenierie.fr

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

----- Limite de secteur

Zone urbaine

- U Secteur Urbain
Ue Secteur Urbain à vocation économique
Us Secteur Urbain à vocation d'équipements et services publics

Zone à urbaniser

- AUh1 Secteur À Urbaniser à vocation d'habitat
AUh2 Secteur À Urbaniser à moyen terme à vocation d'habitat
AUh3 Secteur À Urbaniser à long terme à vocation d'habitat
AUe Secteur À Urbaniser à vocation économique
AUs Secteur À Urbaniser à vocation d'équipements et services publics

Zone agricole

- A Secteur Agricole
Ah Secteur Agricole à vocation d'habitat
Ap Secteur Agricole protégé

Zone naturelle

- N Secteur Naturel
Nas Secteur Naturel dédié à l'assainissement
Nca Secteur Naturel dédié à l'exploitation de carrière
Nf Secteur Naturel forestier
Nh Secteur Naturel à vocation d'habitat
Nl Secteur Naturel à vocation de loisirs
Nr Secteur Naturel remarquable

• Espaces boisés classés (Article L.112-1 du Code de l'Urbanisme)

Boisement

• Éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (Article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

Chemin de randonnée

• Éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (Article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

Boisement
Ripisylve

• Autres données à portée réglementaire

Périmètre de 100 mètres autour des ouvrage épuratoires
(Cirulaire n°97-31 du 17 Février 1997 sur l'assainissement collectif)

SERVITUDES D'URBANISME

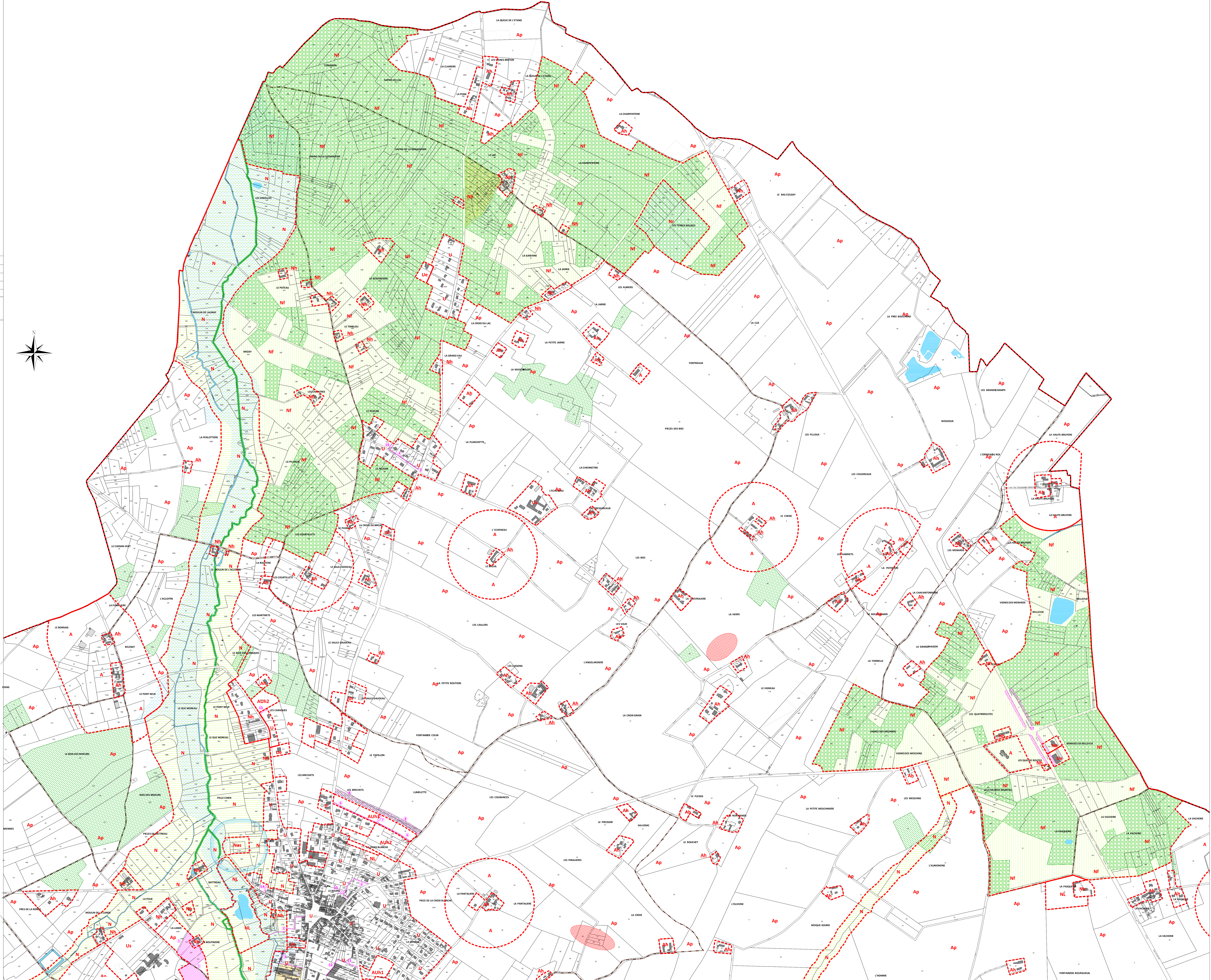
Emplacement réservé (Article L.151-50 du Code de l'Urbanisme)
La liste complète et détaillée est donnée en pièce IV du dossier de PLU

GESTION DES RISQUES

AZI de la Veude, zone inondable
Cavité souterraine, risque d'affaissement

ÉLÉMENTS DONNÉS À TITRE INFORMATIF

Site archéologique
Continuité écologique
Réservoir de biodiversité



PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce IV
Plan de zonage n°2 (Ouest)

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal pour approbation
en date du

Le Maire, M. Antoine BRAGUIER

Échelle : 1/5 000

PLAN LOCAL D'URBANISME	PRESCRIPTION	ARRÊT DE PROJET	APPROBATION
Élaboration	16/10/2008	17/07/2012	03/07/2013
Modification simplifiée n°1			
Modification simplifiée n°2			
Modification simplifiée n°3			

Bureau d'études
PARCOURS
Ingénierie d'urbanisme et d'aménagement

27 rue de l'Abreuvoir - 79 500 MELLE - Tel : 05.49.27.05.12
Fax : 05.49.27.05.29 - E-mail : contact@parcours-ingenierie.fr

- DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES**
- Limite de secteur
- Zone urbaine**
- U Secteur Urbain
 - Ue Secteur Urbain à vocation économique
 - Us Secteur Urbain à vocation d'équipements et services publics
- Zone à urbaniser**
- AUh1 Secteur À Urbaniser à vocation d'habitat
 - AUh2 Secteur À Urbaniser à moyen terme à vocation d'habitat
 - AUh3 Secteur À Urbaniser à long terme à vocation d'habitat
 - AUe Secteur À Urbaniser à vocation économique
 - AUs Secteur À Urbaniser à vocation d'équipements et services publics
- Zone agricole**
- A Secteur Agricole
 - Ah Secteur Agricole à vocation d'habitat
 - Ap Secteur Agricole protégé
- Zone naturelle**
- N Secteur Naturel
 - Nas Secteur Naturel dédié à l'assainissement
 - Nca Secteur Naturel dédié à l'exploitation de carrière
 - Nf Secteur Naturel forestier
 - Nh Secteur Naturel à vocation d'habitat
 - NL Secteur Naturel à vocation de loisirs
 - Nr Secteur Naturel remarquable

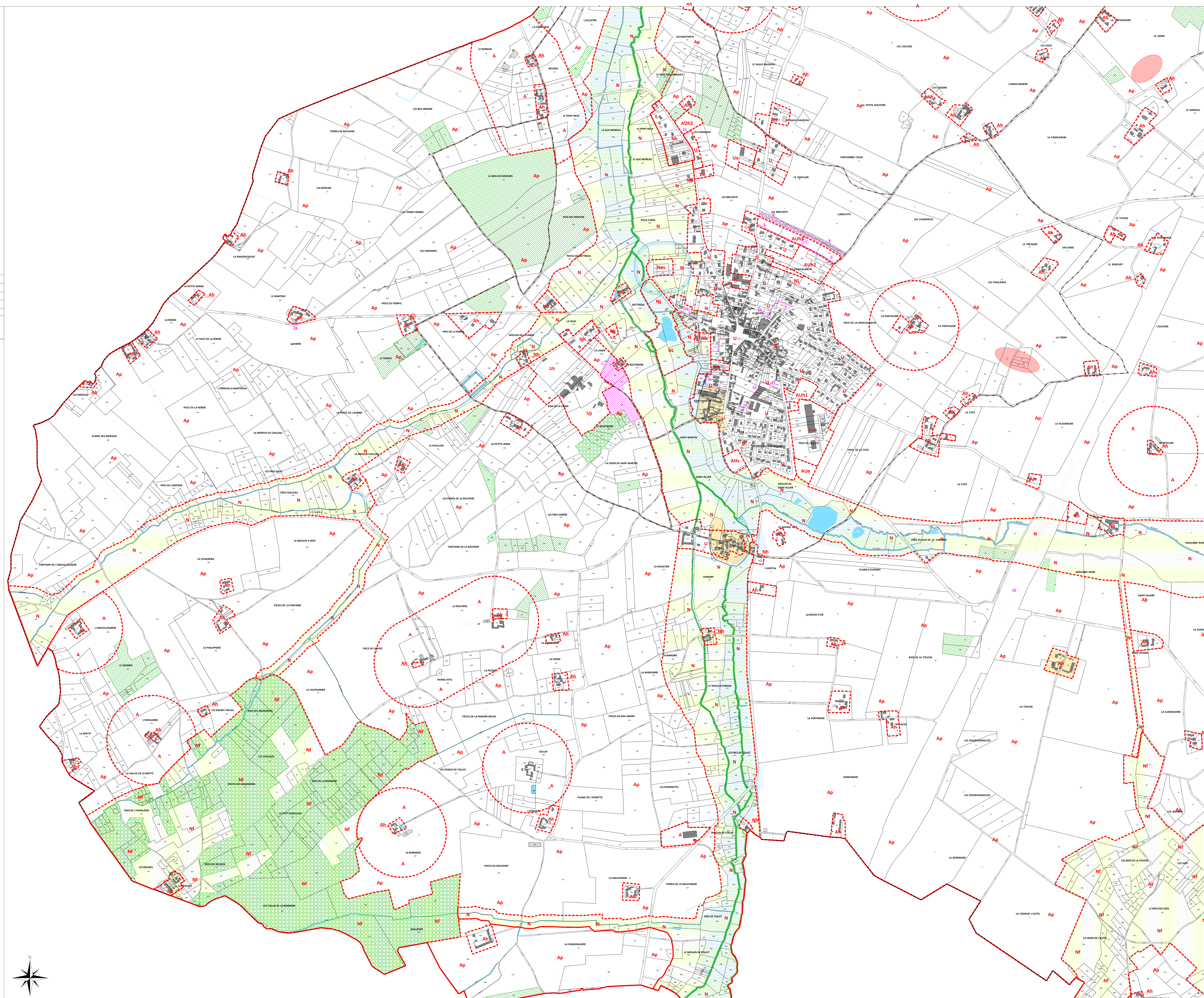
- **Espaces boisés classés** (Article L.113-3 du Code de l'Urbanisme)
 Boisement
- **Éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural** (Article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
 Chemin de randonnée
- **Éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique** (Article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
 Boisement
 Ripisylve

- **Autres données à portée réglementaire**
 Périmètre de 100 mètres autour des ouvrages épuratoires
(Circularité n°97-31 du 17 Février 1997 sur l'assainissement collectif)

- SERVITUDES D'URBANISME**
-  Emplacement réservé (Article L.151-50 du Code de l'Urbanisme)
La liste complète et détaillée est donnée en pièce IV du dossier de PLU

- GESTION DES RISQUES**
-  AZI de la Veude, zone inondable
 -  Cavité souterraine, risque d'affaissement

- ÉLÉMENTS DONNÉS À TITRE INFORMATIF**
-  Site archéologique
 -  Continuité écologique
 -  Réservoir de biodiversité



PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce IV
Plan de zonage n°3 (Est)

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal pour approbation
en date du

Le Maire, M. Antoine BRAGUIER

Échelle : 1/5 000

Avril 2017

PLAN LOCAL D'URBANISME	PRESCRIPTION	ARRÊTÉ DE PROJET	APPROBATION
Elaboration	16/10/2008	17/07/2012	03/01/2013
Modification simplifiée n°1			
Modification simplifiée n°2			
Modification simplifiée n°3			

Bureau d'études
PARCOURS
27 rue de l'Abreuvoir - 79 500 MELLE - Tel : 05.49.27.05.12
Fax : 05.49.27.05.29 - E-mail : contact@parcours-ingenierie.fr

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

- Limite de secteur
- Zone urbaine**
- U Secteur Urbain
 - Ue Secteur Urbain à vocation économique
 - Us Secteur Urbain à vocation d'équipements et services publics
- Zone à urbaniser**
- AUH1 Secteur À Urbaniser à vocation d'habitat
 - AUH2 Secteur À Urbaniser à moyen terme à vocation d'habitat
 - AUH3 Secteur À Urbaniser à long terme à vocation d'habitat
 - AUe Secteur À Urbaniser à vocation économique
 - AUs Secteur À Urbaniser à vocation d'équipements et services publics
- Zone agricole**
- A Secteur Agricole
 - Ah Secteur Agricole à vocation d'habitat
 - Ap Secteur Agricole protégé
- Zone naturelle**
- N Secteur Naturel
 - Nas Secteur Naturel dédié à l'assainissement
 - Nca Secteur Naturel dédié à l'exploitation de carrière
 - Nf Secteur Naturel forestier
 - Nh Secteur Naturel à vocation d'habitat
 - NL Secteur Naturel à vocation de loisirs
 - Nr Secteur Naturel remarquable

• Espaces boisés classés (Article L.113-1 du Code de l'Urbanisme)

- Boisement

• Éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (Article L.151-15 du Code de l'Urbanisme)

- Chemin de randonnée

• Éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (Article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Boisement

- Ripisylve

• Autres données à portée réglementaire

- Périmètre de 100 mètres autour des ouvrage épuratoires
(Circulaire n°97-31 du 17 Février 1997 sur l'assainissement collectif)

SERVITUDES D'URBANISME

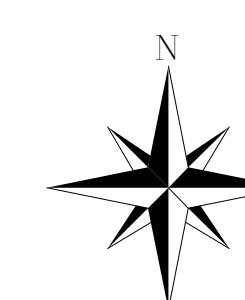
- Emplacement réservé (Article L.151-50 du Code de l'Urbanisme)
La liste complète et détaillée est donnée en pièce IV du dossier de PLU

GESTION DES RISQUES

- AZI de la Veude, zone inondable
- Cavité souterraine, risque d'affaissement

ÉLÉMENTS DONNÉS À TITRE INFORMATIF

- Site archéologique
- Continuité écologique
- Réservoir de biodiversité



Département de la Vienne

Commune de

SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce IV

Plan de zonage n°4 (Sud)

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal pour approbation
en date du

Le Maire, M. Antoine BRAGUIER

Échelle : 1/5 000

Avril 2017

PLAN LOCAL D'URBANISME	PRESCRIPTION	ARRÊT DE PROJET	APPROBATION
Élaboration	16/10/2008	17/07/2012	03/07/2013
Modification simplifiée n°1			
Modification simplifiée n°2			
Modification simplifiée n°3			

Bureau d'études
PARCOURS
Ingénierie d'urbanisme et d'aménagement

27 rue de l'Abreuvoir - 79 500 MELLE - Tel : 05.49.27.05.12
Fax : 05.49.27.05.29 - E-mail : contact@parcours-ingenierie.fr

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

- Limite de secteur
- Zone urbaine**
- U Secteur Urbain
- Ue Secteur Urbain à vocation économique
- Us Secteur Urbain à vocation d'équipements et services publics

- Zone à urbaniser**
- AUh1 Secteur À Urbaniser à vocation d'habitat
- AUh2 Secteur À Urbaniser à moyen terme à vocation d'habitat
- AUh3 Secteur À Urbaniser à long terme à vocation d'habitat
- AUe Secteur À Urbaniser à vocation économique
- AUs Secteur À Urbaniser à vocation d'équipements et services publics

- Zone agricole**
- A Secteur Agricole
- Ah Secteur Agricole à vocation d'habitat
- Ap Secteur Agricole protégé

- Zone naturelle**
- N Secteur Naturel
- Nas Secteur Naturel dédié à l'assainissement
- Nca Secteur Naturel dédié à l'exploitation de carrière
- Nf Secteur Naturel forestier
- Nh Secteur Naturel à vocation d'habitat
- NL Secteur Naturel à vocation de loisirs
- Nr Secteur Naturel remarquable

• Espaces boisés classés (Article L.113-3 du Code de l'Urbanisme)

- Boisement

• Éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (Article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Chemin de randonnée

• Éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (Article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Boisement
- Ripisylve

• Autres données à portée réglementaire

- Périmètre de 100 mètres autour des ouvrages épuratoires
(Circularité n°97-31 du 17 Février 1997 sur l'assainissement collectif)

SERVITUDES D'URBANISME

- Emplacement réservé (Article L.151-50 du Code de l'Urbanisme)
La liste complète et détaillée est donnée en pièce IV du dossier de PLU

GESTION DES RISQUES

- AZI de la Veude, zone inondable
- Cavité souterraine, risque d'affaissement

ÉLÉMENTS DONNÉS À TITRE INFORMATIF

- Site archéologique
- Continuité écologique
- Réservoir de biodiversité

